SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Marie-Favery
Le mercredi 7 octobre 2026, à 18 h 30

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Marie-Favery tenue le 7 octobre 2026 à 18 h 30, au 7750 Christophe-Colomb, à Montréal.

PRÉSENTS :

Faiz Ahmad Khan, parent	Audrey Descheneaux, enseignante
Claire Martin, parent	Amélie Bélisle-Gravel, enseignante
Jessica Pineault, parent	Alberto Rojas, psychoéducateur
Martin Saint-Onge, parent	Benoit Daneau, technicien SDG
Élodie Parriaux, parent substitut	Katherine Benitez, membre de la communauté

Formant quorum.

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Martin Malo – Directeur
Annie Maltais – Directrice adjointe

PERSONNE INVITÉE À LA SÉANCE :

N/A

MEMBRES ABSENTS :

Catherine Grenier, parent	

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

À 18 h 32, la présidente, Claire Martin, déclare la séance ouverte.

2. DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE

Jessica Pineault est désignée secrétaire élue pour le mandat. Le point ne sera pas reconduit pour les prochaines séances.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Martin Malo propose de modifier l'ordre de présentation de certains points à l'ordre du jour afin de faciliter la participation des membres en fonction de leurs disponibilités, tout en assurant le maintien du quorum pour les délibérations. Il propose notamment de garder le point d'information 13 en fin de réunion, de manière à traiter un point d'approbation du service de garde un peu plus tôt dans la soirée et libérer plus rapidement les membres qui devraient quitter.

Adopté à l'unanimité (01-CE-07/10/2026)

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté est le suivant :

1. Ouverture de la séance / vérification du quorum
2. Désignation d'un ou d'une secrétaire
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2026 (adoptée le 17 juin 2026)
5. Parole au public
6. Conseil d'établissement 2026-2027
   - 6.1. Élection des membres
     - 6.1.1. Représentants de la communauté
   - 6.2. Présentation des membres
   - 6.3. Rôles de la présidence, de la vice-présidence et du secrétaire
   - 6.4. Calendrier des rencontres
   - 6.5. Régie interne 2026-2027 (adoption)
   - 6.6. Formation obligatoire des membres du CÉ
   - 6.7. Déclaration annuelle d'intérêts
   - 6.8. Budget de formation et de fonctionnement du CÉ
   - 6.9. Consultation obligatoire des élèves
7. Budget du Conseil d'établissement
8. Activités de financement (approbation)
9. Demandes pour sorties éducatives (activités éducatives nécessitant un changement à l'horaire ou un déplacement à l'extérieur) et projets particuliers (approbation)
10. Don Opération Bonne Mine – SSVPM (adoption)
11. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation (approbation)
12. Contenus obligatoires du MEQ (approbation)
13. Service de garde
    - 13.1. Réglementation 2026-2027 (adoption)
    - 13.2. Frais chargés aux parents (adoption)
    - 13.3. Comité de parents du service de garde
14. Place-école (information)
15. Points d'information
    - 15.1. Direction
      - 15.1.1. Projet éducatif
    - 15.2. Personnel enseignant
    - 15.3. Service de garde
    - 15.4. Comité de parents
16. PTRDI 2026-2029 et acte d'établissement 2026-2027 (consultation)

17. Varia
18. Levée de la réunion

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2026

CONSIDÉRANT que le procès-verbal a été transmis aux membres par courriel pour consultation le 15 juin 2026.

Approuvé sans modification et publié 48 heures plus tard, le 17 juin 2026.

Approuvé à l'unanimité (02-CE-07/10/2026)

5. PAROLE AU PUBLIC

Aucun nouveau courriel ni aucune nouvelle information nécessitant un suivi n'est porté à l'attention des membres.

6. CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2026-2027

6.1. Élection des membres

6.1.1. Représentant de la communauté

Mme Katherine Benitez, du Patro Villeray, sera représentante de la communauté. Une place additionnelle est disponible.

Élue par acclamation.

6.2. Présentation des membres

La présidente propose aux membres de se présenter brièvement.

Il est convenu que quatre enseignantes se partageront la participation aux rencontres du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2026-2027 selon leurs disponibilités.

Les enseignantes présentes lors de la séance sont Audrey Descheneaux et Amélie Bélisle-Gravel.

6.3. Rôles et choix de la présidence, de la vice-présidence et du secrétaire

À la suite des intérêts, disponibilités et décisions prises lors de l'assemblée générale des parents, les rôles au sein du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2026-2027 sont répartis comme suit :

Présidence : Mme Claire Martin
Vice-présidence : Mme Catherine Grenier
Secrétaire : Mme Jessica Pineault

M. Faiz Ahmad Khan et M. Martin St-Onge agiront à titre de représentants des parents au comité de parents du centre de services scolaire.

6.4. Proposition du calendrier de rencontres

Le calendrier des rencontres du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2026-2027 a été convenu collectivement par les membres lors de l'assemblée générale du 3 septembre. Les rencontres auront lieu les mercredis à 18 h 30, aux dates suivantes : 7 octobre 2026, 11 novembre 2026, 27 janvier 2027 (sur Teams), 17 mars 2027 (sur Teams), 28 avril 2027 et 2 juin 2027.

6.5. **Régie interne** (adoption)

Les membres discutent des modifications à apporter à la régie interne concernant les délais de transmission des documents, l'encadrement du temps de discussion et la durée des séances.

Transmission de l'ordre du jour et des documents : Le délai de transmission de l'ordre du jour et des documents afférents est fixé à 48 heures avant la séance, plutôt que sept jours, dans un esprit de collaboration et communication de l'information à l'ensemble des parents de l'école.

Durée des séances et traitement des points : Les points nécessitant une approbation doivent être discutés avant 20 h 30. La séance doit se terminer au plus tard à 21 h. Si certains points d'information n'ont pas été traités à 21 h, un vote pourra être demandé afin de déterminer si la séance est prolongée de 15 minutes.

Encadrement du temps de discussion : Un temps de discussion de 10 minutes est prévu par point à l'ordre du jour. Si la discussion n'est pas terminée à l'issue de ce délai, un temps supplémentaire de deux minutes est accordé. Si ce délai s'avère insuffisant, une prolongation supplémentaire de cinq minutes peut être proposée et soumise au vote des membres.

Le temps de discussion prévu pour chaque point sera indiqué à l'ordre du jour et soumis à l'approbation des membres lors de son adoption.

Transmission du procès-verbal : Le procès-verbal doit, dans la mesure du possible, être transmis aux membres au plus tard deux semaines après la séance pour approbation.

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Maltais que la régie interne du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2026-2027 soit adoptée avec les modifications discutées.

Adoptée à l'unanimité (03-CE-07/10/2026)

6.6. Formation obligatoire des membres du CÉ

Martin Malo et Claire Martin rappellent que, dans les plus brefs délais suivant leur entrée en fonction pour un premier mandat, les nouveaux membres doivent suivre la formation obligatoire à l'intention des membres des CÉ élaborée par le ministère de l'Éducation. Le lien des 7 capsules et du cahier du membre a été partagé dans l'ordre du jour de la présente rencontre. Tous les nouveaux membres présents ont effectué ou effectueront sous peu la formation obligatoire.

6.7. Déclaration annuelle d'intérêts

Martin Malo rappelle que le document de déclaration d'intérêts doit obligatoirement être complété et signé par l'ensemble des membres du CÉ. Un suivi sera effectué auprès des membres n'ayant pas encore transmis leur déclaration afin que celle-ci soit complétée dans les meilleurs délais.

6.8. Budget de formation et de fonctionnement du CÉ

400 $ sont utilisables pour son budget de fonctionnement. Claire Martin invite les parents à réfléchir à des idées d'utilisation de la somme pour les parents, le personnel et la communauté. Une célébration collective de fin d'année, à la place-école, pourrait être organisée (artiste invité, camion de cuisine de rue, décorations).

Elle mentionne qu'il est possible aussi de faire **rembourser les frais de service de garde** pour les membres qui doivent faire garder leurs enfants afin de participer aux rencontres du conseil d'établissement.

400 $ sont aussi disponibles pour de la formation des parents de l'école. Les années précédentes, ce budget a été consacré à l'achat de livres psychoéducatifs destinés aux parents ainsi qu'à l'organisation de formations (estime de soi, développement sexuel de l'enfant), dont une en collaboration avec l'école primaire Saint-Gérard. Le faible taux de participation des parents amène les membres à réfléchir à des moyens de mieux répondre à leurs besoins et de favoriser leur participation.

Claire Martin invite les parents à réfléchir collectivement à de nouvelles pistes et à une formule qui permettrait de mieux rejoindre les familles de l'école.

6.9. Consultation obligatoire des élèves

Il est rappelé que la consultation des élèves a porté sur la violence et l'intimidation il y a deux ans, en collaboration avec M. Rojas, psychoéducateur, puis sur le logo de l'école l'année dernière.

Pour l'année scolaire 2026-2027, il est initialement proposé de reprendre la consultation sur la violence et l'intimidation afin de vérifier si les mesures mises en place dans le cadre du plan de lutte demeurent pertinentes et adaptées à la réalité actuelle des élèves. M. Rojas précise toutefois que l'école doit déjà, selon le plan de lutte contre la violence et l'intimidation, recueillir le point de vue des élèves au moyen du questionnaire QSVE en 2026-27, afin de dresser un portrait de leur perception de la violence, de l'intimidation et des situations connexes. Il souligne également l'intérêt de mieux documenter le vécu des élèves des classes d'accueil. Cette consultation est déjà prévue au printemps 2027.

La tenue de cette consultation ouvre la possibilité de retenir un sujet complémentaire pour une autre consultation auprès des élèves. Claire Martin invite les membres à réfléchir à des thèmes pertinents et à soumettre leurs idées lors d'une prochaine séance du conseil d'établissement.

L'adoption de l'objet de la consultation est reportée à la prochaine rencontre du CÉ.

7. BUDGET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Martin Malo présente le budget du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2026-2027. Le solde disponible à la fin de l'année scolaire 2025-2026 s'élevait à 15 331 $.

Pistes d'investissement pour l'école : Le montant pour l'achat d'une table dans la petite cour, 1 000$ approuvé l'an dernier, n'a pas été utilisé, compte tenu de l'aménagement de la place-école, qui comprend déjà plusieurs tables à pique-nique.

Claire Martin invite les membres à réfléchir à des projets qui permettraient d'investir une partie du budget dans des initiatives concrètes au bénéfice des élèves et de l'école. L'achat de paniers de basketball est notamment évoqué comme piste à explorer.

Communication relative aux campagnes de financement : Annie Maltais propose que l'information concernant les sommes recueillies dans le cadre des campagnes de financement, notamment le Course-o-thon, soit présentée de manière encore plus accessible aux parents afin que tous puissent connaître les montants amassés et leur utilisation.

Claire Martin propose finalement qu'un suivi soit effectué après le Course-O-thon avec l'équipe-école afin d'explorer les possibilités de parfois réunir les fonds recueillis et le budget du conseil d'établissement pour la réalisation de projets plus importants destinés aux élèves.

8. **SORTIES ÉDUCATIVES ET PROJETS PARTICULIERS** *activités éducatives nécessitant un changement à l'horaire ou un déplacement à l'extérieur* (approbation)

Martin Malo présente les demandes de sorties reçues à ce jour et les différents budgets disponibles.

Puisque les surplus des campagnes de financement restent à l'école après le 30 juin, contrairement aux différentes mesures gouvernementales de l'école, les mesures accordées seront priorisées pour défrayer les coûts lorsque ce sera possible.

Une (1) demande est présentée :

- Acrosport Barani : préscolaire.
  L'activité s'inscrit dans plusieurs domaines de compétences du préscolaire.

Deux (2) projets particuliers pour financement sont présentés :

- Papillons! : groupe 101-102-103
- Album-photo souvenirs : groupe 101-103

CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil d'établissement approuve la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT les activités éducatives proposées par la direction de l'école, dont les détails ont été présentés;

IL EST PROPOSÉ PAR Amélie Bélisle-Gravel d'approuver les activités éducatives et les projets particuliers présentés.

Approuvées à l'unanimité (04-CE-07/10/2026)

9. **ACTIVITÉS DE FINANCEMENT** (approbation)

La présidente présente les différentes activités de financement proposées par les parents de l'OPP cette année.

En plus des campagnes déjà en cours, puisqu'elles ont été approuvées en juin (Écoles enracinées) et le 11 septembre dernier (Bôsapin), six (6) activités de financement sont proposées :

- *Friperie Halloween*
- *Camellia : thé et objets*
- *Course-o-thon (27 octobre)*
- *Marché de Noël*
- *Foire du livre*
- *Fiesta du vélo*

IL EST PROPOSÉ PAR Amélie Bélisle-Gravel d'approuver les activités de financement présentées.

Approuvées à l'unanimité (05-CE-07/10/2026)

10. **DON OPÉRATION BONNE MINE – SSPVPM**

Point annulé.

11. PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION (adoption)

Alberto Rojas et Annie Maltais présentent le plan de lutte contre la violence et l'intimidation mis à jour selon le nouveau canevas du MEQ.

- **Communication aux parents :** Annie Maltais fera connaître les objectifs du plan de lutte sur le site Internet de l'école et dans le prochain communiqué aux parents.
- **Sensibilisation à la réalité des classes d'accueil :** les enseignantes des classes d'accueil prépareront des capsules visant à expliquer aux élèves de l'école ce qu'est une classe d'accueil. La possibilité de diffuser un contenu similaire – en lien avec la situation et les enjeux propres aux nouveaux arrivants – aux parents est également évoquée.
- **Déclaration des situations de violence :** une plateforme, mise en place par la CSSDM, permettra aux parents de signaler une situation de violence dont leur enfant leur a fait part ou dont ils ont été témoins. Le signalement sera transmis à l'équipe d'intervention de l'école, qui devra assurer un suivi. L'accès à la plateforme pour la direction et les intervenants est prévu à compter du 13 octobre 2026. La possibilité d'élargir ultérieurement son utilisation aux élèves et aux enseignants, afin qu'ils puissent y consigner directement les événements, est également évoquée.
- **Soutien aux élèves témoins :** les membres soulignent l'importance de développer une procédure plus uniforme pour accompagner et rassurer les élèves témoins de violence de la part d'un pair, afin de favoriser leur sentiment de sécurité à l'école.
- **Accès aux résultats de la consultation aux élèves :** Martin St-Onge demande qu'un lien permettant aux parents de consulter les résultats détaillés soit mis à leur disposition.

CONSIDÉRANT l'article 75.1 ou 110.4 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil d'établissement adopte le plan de lutte contre l'intimidation et la violence ;

CONSIDÉRANT que ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école ou du centre;

CONSIDÉRANT la proposition de plan de lutte contre l'intimidation et la violence de la direction de l'école présentée lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT qu'un document explicatif du plan de lutte contre l'intimidation et la violence est publié pour les parents et que le conseil d'établissement doit veiller à ce que ce document soit rédigé de manière claire et accessible;

IL EST PROPOSÉ PAR Martin St-Onge d'adopter le plan de lutte contre la violence et l'intimidation pour l'année scolaire 2026-2027 et de transmettre le document explicatif aux parents de l'école.

Adopté à l'unanimité (06-CE-07/10/2026)

12. CONTENUS OBLIGATOIRES DU MEQ (approbation)

Amélie Bélisle-Gravel et Martin Malo présentent les planifications des contenus obligatoires suivants :

- **Orientation scolaire et professionnelle (COSP) :** contenus destinés aux élèves du 3e cycle.

- **Développement des compétences personnelles et sociales (CPS) :** activités réalisées en collaboration avec Alberto Rojas et le programme *Vers le pacifique*, ainsi qu'avec Catherine Benoit St-Jean pour les programmes *Brin d'ami* (maternelles 4 ans) et *Passerelle* (classe d'accueil).
- **Éducation à la sexualité :** contenus déjà intégrés au programme de Culture et citoyenneté québécoise (CCQ) pour les groupes réguliers. Les interventions complémentaires concernent principalement les classes d'accueil.

IL EST PROPOSÉ PAR Martin St-Onge d'approuver les planifications des contenus obligatoires présentées.

Approuvées à l'unanimité **(07-CE-07/10/2026).**

13. SERVICE DE GARDE

13.1. Réglementation 2026-2027 (adoption)

La réglementation du service de garde pour l'année scolaire 2026-2027 est présentée. Le document reprend celui de l'année précédente, avec une mise à jour imposée des frais chargés aux parents tarif journalier régulier (10$) et l'ajout d'une nouvelle politique institutionnelle concernant la désinscription, la réinscription et la liste d'attente. Compte tenu de l'augmentation du tarif touchera une grande partie des parents, au quotidien, il est proposé de ne pas modifier les frais applicables aux journées pédagogiques pour le moment**.**

IL EST PROPOSÉ PAR Faiz Ahmad Khan, d'adopter la réglementation du service de garde pour l'année scolaire 2026-2027, incluant les modifications présentées.

Adoptée à l'unanimité (08-CE-07/10/2026).

13.2. Comité de parents du service de garde

L'an dernier, une rencontre a pu finalement avoir lieu, en soirée, mais un seul parent avait été présent.
L'OPP nous a informé que trois (3) parents ont déjà manifesté leur intérêt pour poursuivre les échanges cette année. Ceux-ci seront contactés afin de débuter.
La direction rappelle que les rencontres devront avoir lieu en journée, en respect des balises institutionnelles.

14. PLACE-ÉCOLE (INFORMATION)

Claire Martin présente des informations concernant l'aménagement et l'utilisation de la place-école.

La Ville précise que l'aménagement et l'entretien de la place-école relèvent de l'école. Une table à pique-nique adaptée aux personnes en situation de handicap sera offerte et installée au printemps, de même que deux chaises Adirondack. De gros troncs d'arbres de différentes hauteurs seront aussi déposés pour un espace de jeux physiques.

Des projets par classe visant à embellir la place-école sont également envisagés, en collaboration avec M. Willow, enseignant en arts plastiques.

Certaines préoccupations auraient été soulevées concernant les contraintes potentielles liées à la réduction de l'espace réservé au dépose-minute.

La couverture de ces aménagements par l'assurance responsabilité civile devra également être vérifiée.

Il est convenu de réinscrire ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance afin de discuter de la mise sur pied d'un comité consacré à la place-école, qui pourra regrouper et étudier les demandes et les propositions d'aménagement.

15. POINTS D'INFORMATION

15.1. Direction

15.1.1. Projet éducatif

Les enseignants des différents niveaux ont proposé les moyens qu'ils souhaitent mettre en place pour le projet éducatif 2023-2027. Le dispositif commun retenu alors a été les ateliers d'écriture et le projet se poursuit donc pour une année encore. Dans le « Padlet » de l'école, la direction propose un tableau avec les pratiques efficaces relevées par la recherche et les conseillers pédagogiques du CSSDM pour atteindre les objectifs fixés du projet éducatif. Le dispositif semble déjà très porteur pour une meilleure réussite des élèves en écriture.

Environ 20 membres du personnel se sont joints à l'équipe cette année et doivent être informés des objectifs du projet éducatif. Martin Malo présente les démarches entreprises pour faire connaître le projet éducatif aux nouveaux membres du personnel, qui doit le mettre en application.

15.2. Personnel enseignant

15.2.1. Amélie Bélisle-Gravel présente la mise sur pied d'un nouveau comité écologique, créé à la suite d'une demande d'élèves. Des membres du personnel enseignant se sont joints à l'initiative. Le comité comprend un élève représentant par niveau, à partir de la 3e année, ainsi que des représentants des classes d'accueil et des 2e et 3e cycles. Chaque classe est associée à un arbre.

15.3. Service de garde

15.3.1. Benoit Daneau présente plusieurs éléments concernant le fonctionnement et les projets du service de garde.

Communication avec les parents : La difficulté à joindre les intervenants du service de garde par téléphone semble constituer l'un des principaux irritants pour les parents, puisque les éducateurs sont souvent sur le terrain. Le courriel demeure le moyen de communication à privilégier pour joindre le service de garde.

Outils et approche pédagogique : Introduction du *Padlet*, qui sera utilisé dans le cadre des initiatives du service de garde. Une plateforme éducative doit également être mise en place au cours de l'année afin de soutenir le développement de l'approche pédagogique.

Période calme en fin de journée : Une période calme sera mise à l'essai prochainement, les mardis, mercredis et jeudis à partir de 17 h. Les enfants pourront profiter d'un espace tranquille pour lire, faire leurs devoirs ou étudier, sans accompagnement pédagogique. Cette initiative pourra être ajustée en fonction des demandes formulées par les parents. Ceux-ci devront être informés que les éducateurs ne seront pas disponibles pour aider les enfants dans leurs devoirs mais bien pour créer un environnement favorable aux travaux autonomes.

Vendredis décloisonnés : Des vendredis décloisonnés seront proposés aux enfants, qui pourront s'inscrire le jeudi pour participer aux activités du vendredi. Celles-ci pourront notamment comprendre des activités sportives et artistiques.

15.4. Comité de parents et OPP

Faiz Ahmad Khan et Martin St-Onge, représentants au comité de parents, étaient absents lors de la rencontre tenue la veille. Aucun point d'information n'est présenté.

Martin Malo annonce la nomination d'Hélène Larouche à titre de nouvelle présidente de l'OPP et remercie les membres de l'organisme pour leur implication.

16. PTRDI 2026-2029 et acte d'établissement 2026-27 (consultation)

Martin Malo présente le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), qui précise l'utilisation prévue des locaux des établissements pour les prochaines années.

Il souligne la situation de surpopulation actuelle à l'école Marie-Favery. Le peu d'espace entraîne notamment la tenue de cours d'anglais à la bibliothèque et l'utilisation des locaux des spécialistes à des fins d'enseignement. Selon les prévisions présentées, le statu quo serait maintenu pour les deux prochaines années.

Martin Malo explique le questionnaire visant à valider l'acte d'établissement.

Commentaires du conseil d'établissement : Le conseil d'établissement souligne que la surpopulation de l'école soulève des enjeux importants de sécurité, de bien-être et d'organisation des activités quotidiennes, particulièrement pour les élèves en situation de handicap ou à mobilité réduite. Ces élèves peuvent notamment avoir besoin de fauteuils roulants, de marchettes, de mobilier adapté, d'orthèses et d'aides techniques, ce qui nécessite des espaces adéquats et accessibles.

Le conseil attire également l'attention sur les enjeux d'accessibilité associés aux classes modulaires, dont l'aménagement ne répond pas adéquatement aux besoins de certains élèves à mobilité réduite.

Les membres estiment que les ratios et les besoins en locaux doivent être réévalués afin de mieux tenir compte de la réalité de l'école et des besoins particuliers de sa population scolaire. Un espace supplémentaire est nécessaire pour assurer la sécurité des élèves, favoriser leur bien-être et permettre le déroulement optimal des activités scolaires.

Le conseil d'établissement souligne que ces préoccupations sont soulevées de façon récurrente et demande au CSSDM de fournir une réponse à ces commentaires.

17. VARIA

Activités et services du Patro Villeray : La représentante du Patro Villeray présente les services de l'organisme Vivir, notamment un camp de jour adapté aux enfants ayant des besoins particuliers. Le nombre de places étant limité malgré une demande importante, il est suggéré que le conseil d'établissement transmette une demande par courriel au Patro Villeray afin de solliciter l'ajout de places.

Le Patro Villeray propose également des fêtes pour enfants deux fois par mois, offrant environ 30 places par activité. Ces activités permettent notamment d'offrir du répit aux parents, mais ne comportent pas de places adaptées à ce jour.

Il est suggéré de faire connaître ces services aux familles, notamment par l'intermédiaire de l'infolettre de novembre. Pour les places adaptées, il est souhaitable que les familles concernées transmettent elles-mêmes leurs demandes afin de mieux faire connaître leurs besoins.

Activité d'Halloween : Le Patro Villeray organise une activité d'Halloween proposant un parcours adapté aux différents groupes d'âge. Des adaptations sont prévues, notamment la possibilité de profiter d'un espace calme et d'une réduction des stimulations sensorielles au besoin.

18. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant complété, la séance prend fin à 21 h 12.

Présidence | **Direction d'établissement**

7750, avenue Christophe-Colomb
Montréal (Québec) H2R 2S9
Téléphone : 514 596-4999
mfavery@cssdm.gouv.qc.ca
marie-favery.cssdm.gouv.qc.ca

Centre de services scolaire de Montréal
Québec

Initiales de la Présidence

Initiales de la Direction